

VOTEZ EST VOTRE DROIT



Citoyens et citoyennes des PAYS EXTRACOMMUNAUTAIRES AVEC ACCORD

(Bolivie, Cap-Vert, Chili, Colombie, Corée, Équateur, Islande, Norvège,
Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni ou Trinité-et-Tobago)

Si vous êtes citoyenne ou citoyen de ces pays, pour exercer votre droit de vote, vous devez exprimer votre intention de voter lors de chaque processus électoral, c'est-à-dire que le recensement des processus antérieurs n'est pas tenu en compte.

Il est donc impératif que vous vous inscriviez sur les listes électorales du 1er décembre au 15 janvier 2023, et pour ce faire vous avez besoin de :

- Inscription dans la commune de résidence habituelle.
- Avoir une autorisation de résidence en Espagne.
- Avoir résidé légalement 5 ans en Espagne (3 ans dans le cas de la Norvège y du Royaume Uni).

Si vous remplissez ces conditions, l'OCE (Bureau du recensement électoral) vous enverra une communication pour vous informer de la procédure de déclaration d'intention de vote et **un formulaire de demande**. Il vous expliquera comment le présenter (courrier postal ou télématique).

Si vous n'avez pas reçu la lettre de l'OCE, vous pouvez vous inscrire :
De manière télématique, en accédant à <https://sede.ine.gob.es> (vous aurez besoin d'un certificat numérique). Dans la mairie de votre commune de résidence.